

**BANK TEJARAT**

(Succursale de Paris)

Société Anonyme de droit étranger au capital de 100 247 464 euros

Siège social : 130, avenue Taleghani - 15994 TEHERAN (IRAN)

Adresse succursale : 124-126, rue de Provence - 75008 PARIS

323 402 636 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en Keuros)**

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, C.C.P. ....	16 988	303 553
Créances sur les établissements de crédit .....	136 727	71 651
- A vue .....	108 142	950
- A terme .....	28 585	70 701
Créances sur la clientèle .....	19	92
- Créances commerciales .....	0	74
- Autres concours à la clientèle .....	18	17
- Comptes ordinaires débiteurs .....	1	1
Immobilisations financières .....	2	1
Immobilisations incorporelles .....	30	47
Immobilisations corporelles .....	1 797	1 803
Autres actifs .....	228	160
Comptes de régularisation .....	145	112
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>155 936</b>	<b>377 419</b>

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, C.C.P. ....	0	5
Dettes envers les établissements de crédit .....	7 339	229 171
- A vue .....	7 274	229 127
- A terme .....	65	44
Cptes créditeurs de la clientèle : autres dettes : à vue....	48 201	48 163
Autres passifs .....	88	322
Comptes de régularisation .....	525	422
Capital souscrit .....	100 247	100 247
Report à nouveau .....	(911)	(3 732)
Résultat de l'exercice .....	447	2 821
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>155 936</b>	<b>377 419</b>

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés : engagements de financement : engagements en faveur d'établissements de crédit .....	423	45 852
Engag. de garanties : engag. d'ordre de la clientèle .....	34 026	34 131
Engagements reçus : Engagements de garanties : - Engagements reçus d'établissements de crédit .....	0	74
- Engagements reçus de la clientèle .....	39 593	30 785

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés .....	3 364	3 978
- Int. et prod. assimilés s/op. avec les étés de crédit .....	2 286	2 738
- Int. et prod. assimilés s/opérations avec la clientèle .....	1 078	1 240
Intérêts et charges assimilés .....	1 308	995
- Int. et ch. assimilés s/op. avec les étés de crédit .....	1 309	995
- Int. et ch. assimilés sur opérations avec la clientèle .....	- 1	0
Commissions (produits) .....	309	2 067
Commissions (charges) .....	17	15
Autres produits d'exploitation bancaire .....	469	477
- Solde en bénéfice des opérations de change .....	374	300
- Autres produits d'exploitation bancaire .....	4	32
- Autres produits d'exploitation non bancaire .....	91	145
Autres charges d'exploitation bancaire .....	340	323
- Solde en perte des opérations de change .....	340	317
- Autres charges d'exploitation non bancaire .....	0	6
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>2 477</b>	<b>5 189</b>
Charges générales d'exploitation .....	1 834	1 940
- Frais de personnel .....	1 192	1 299
- Autres frais administratifs .....	642	641
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp. ....	107	104
<b>RESUL. BRUT D'EXPL., RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>536</b>	<b>3 145</b>
Résultat exceptionnel .....	- 89	- 5
Produits exceptionnels .....	2	4
Charges exceptionnelles .....	91	9
Impôt sur les bénéfices .....	0	319
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>447</b>	<b>2 821</b>

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019 (en Keuros).**

**Présentation des états financiers et de l'activité.** BANK TEJARAT PARIS est une Succursale de BANK TEJARAT, banque iranienne dont le siège se situe à Téhéran. La Succursale a une activité essentiellement de financement des importations iraniennes par les dotations de fonds qui lui sont apportées par son siège. Il s'agit de l'activité de crédit documentaire au bénéfice d'exportateurs européens essentiellement. Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 font apparaître un total de bilan de 155 936 421,25 euros et un résultat bénéficiaire de 447 040,67 euros.

**1. Faits caractéristiques de l'exercice.** Des difficultés persistent notamment pour les paiements avec les grandes banques de la place et ce en conséquence de l'application extraterritoriale des sanctions américaines. Cependant la succursale a multiplié ses efforts pour maintenir ses relations commerciales avec les banques de correspondance et ce dans le but de faciliter les paiements internationaux. Par contre le système de compensation des moyens de paiement « STET-CORE » n'est toujours pas accessible. Aucune évolution ne semble envisageable pour l'année à venir. En avril 2018, le projet d'évolution du système d'information a été lancé. Après plusieurs reports de mise en production, le projet a été suspendu en application extra-territoriale des décisions américaines à l'encontre de l'Iran. En juin 2019, le prestataire a informé la banque de l'impossibilité de la réalisation du projet. Les contrats ont été résiliés et les coûts engagés sont définitivement perdus (85 183,50 euros). En juillet 2019, la banque a signé de nouveaux contrats avec un autre prestataire de services informatiques pour remplacer les contrats résiliés.

**1.1. Evolution de l'activité.** La suspension de l'accès de l'établissement à la

messaging Swift a provoqué un ralentissement de l'activité depuis le dernier trimestre de l'année 2018. L'activité des crédits documentaires et de leur financement a diminué durant l'année 2019 par rapport à 2018. En effet en 2019, la succursale n'a reçu aucune nouvelle L/C ; seules les L/C reçues les années précédentes continuent à être traitées. **1.2. Evolution des effectifs.** L'année 2019 a été marquée par la démission de trois personnes en CDI. Pour remplacer ses départs et compte tenu du volume d'activité la banque a embauché en CDD deux personnes à temps partiel. **2. Evénements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31/12/2019.** Néant. **3. Principes et méthodes comptables.**

**3.1. Présentation des comptes annuels.** Les comptes annuels 2019 de BANK TEJARAT, Succursale de Paris, ont été élaborés dans le respect des principes de séparation et de continuité des exercices. Ils ont été établis conformément au règlement 2014-07 de l'autorité des normes comptables et dans l'observation des règles comptables généralement admises. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Il n'y a pas eu de modification de méthodes comptables, ni de présentation par rapport aux comptes établis au 31/12/2018. **Conversion des opérations libellées en devises.** Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits à recevoir et les charges à payer sont eux-mêmes réévalués à ce cours à la date de l'arrêté. Les positions au comptant et à terme en devises sont réévaluées, en appliquant le cours comptant contre euros en vigueur au jour de la réévaluation. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits/charges d'exploitation bancaire ». Les produits et charges réalisés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de l'opération. **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.** Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires) et créances à terme ou créances immobilisées pour les établissements de crédit ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires débiteurs pour la clientèle. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature sont comptabilisés en hors-bilan dès lors qu'ils correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Les encours d'engagements uniquement notifiés par la Succursale à la demande du siège mais non confirmés sont uniquement mentionnés en annexe. **Informations relatives au traitement comptable du risque de crédit.** En conformité avec le règlement ANC 2014-07 art. 2211-1 à 2251-13 les créances dont le recouvrement est devenu incertain ou qui enregistrent des retards de remboursement de plus de 3 mois, font l'objet, dans un premier temps, d'un enregistrement comptable dans des comptes de créances douteuses, et une dépréciation, de façon à couvrir les pertes possibles, est enregistrée. Lorsque les conditions de solvabilité d'une créance sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et comptabilisés comme encours douteux compromis. La banque sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé. La charge nette des dépréciations sur créances de l'exercice figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». **3.2. Immobilisations.** Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'achat net de Taxe sur la valeur ajoutée récupérable et des frais accessoires de mise en œuvre. L'application du règlement n° 2014 - 03 de l'autorité des normes comptables est sans impact sur les comptes de la banque tant au bilan d'ouverture du 01/01/2019 que sur les comptes arrêtés au 31/12/2019. La durée des amortissements correspond bien à la durée d'utilisation des immobilisations par la banque, et il n'existe pas d'immobilisations non séparables. Incorporelles : Linéaire 20 %, Constructions : Linéaire 3 %, Agencements et installations : Linéaire 10 %, Mobilier et matériel : Linéaire 10 %, Matériel de transport : Linéaire 20 %, Matériel informatique (acquis avant 1999) : Linéaire 20 %, Matériel informatique (acquis dès 1999) : Dégressif 40 %.

**3.3. Informations sur le bilan.** Total actif devises en CV/EUR : 929 Keuros, Total passif devises en CV/EUR : 303 Keuros. **3.4. Opérations de trésorerie et interbancaires.** Au 31/12/2019, le poste « Caisse, banque centrale » s'élevait à 16 988 Keuros et comprend principalement les encours déposés à la BANQUE DE FRANCE 16 408 Keuros et l'encours des réserves obligatoires à la BANQUE DE FRANCE pour 499 Keuros. **Les créances et dettes sur les établissements de crédit.** Créances sur les établissements de crédit, 31/12/2019 : 136 727, 31/12/2018 : 71 651, Comptes ordinaires, 31/12/2019 : 108 143, 31/12/2018 : 950, Groupe, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 12, Autres, 31/12/2019 : 108 131, 31/12/2018 : 938, Comptes et prêts à terme, 31/12/2019 : 28 585, 31/12/2018 : 70 701, Groupe, 31/12/2019 : 28 253, 31/12/2018 : 51 648, Autres, 31/12/2019 : 164, 31/12/2018 : 18 289, Créances rattachées, 31/12/2019 : 168, 31/12/2018 : 771. Dettes envers les établissements de crédit, 31/12/2019 : 7 339, 31/12/2018 : 229 176, Comptes ordinaires, Groupe, 31/12/2019 : 5 163, 31/12/2018 : 189 897, Autres, 31/12/2019 : 2 111, 31/12/2018 : 39 279, Dettes rattachées, 31/12/2019 : 65. La ventilation selon la durée restant à couvrir se décompose comme suit au 31/12/2019 : (hors créances rattachées). Emplois, Opérations de trésorerie et opérations interbancaires, Comptes et prêts à terme, A moins de 3 mois et total : 28 417. **3.5. Opérations avec la clientèle. a) Crédits à la clientèle.** Créances commerciales, 31/12/2018 : 74, Autres concours à la clientèle, 31/12/2019 : 17, 31/12/2018 : 18, Autres prêts réglementés, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 17, Comptes ordinaires débiteurs, 31/12/2018 : 1. La ventilation selon la durée restant à couvrir se décompose comme suit au 31/12/2019 : (hors créances rattachées). Emplois, Concours à la clientèle, Crédits à la clientèle, A moins de 3 mois et Total : 17. **b) Dettes avec la clientèle.** Ressources, Comptes créditeurs de la clientèle, 31/12/2019 : 48 200, 31/12/2018 : 48 163, Comptes ordinaires créditeurs, 31/12/2019 : 12 656, 31/12/2018 : 11 594, Comptes créditeurs à terme (dépôt de Garantie), 31/12/2019 : 35 140, 31/12/2018 : 35 249, Autres sommes dues, 31/12/2019 : 404, 31/12/2018 : 1 320. Les comptes ordinaires créditeurs comprennent les nantissements de comptes espèces reçues de clients sur des opérations de crédits import/export pour un total de 34 858 Keuros. **3.6. Immobilisations.** Au 31/12/2019, les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2018	Aug.	Dim.	2019
Immobilisations incorporelles .....	49	-	-	31
- Valeur brute .....	617	1	0	618
- Amortissements .....	(569)	(18)	0	(587)
Immobilisations corporelles .....	1 803	-	-	1 796
- Valeur brute .....	9 725	84	21	9 787
- Amortissements .....	(7 922)	(89)	(21)	(7 991)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>1 852</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 827</b>

**3.7. Comptes de régularisation et autres actifs/passifs. a) Autres actifs : 228.**

Etat, impôts et taxes : 181, Dépôts et cautionnements : 13, Autres débiteurs divers :

34, Total : 228. **b) Comptes de régularisation actif : 145.** Autres sommes dues débiteurs : 4, Charges payées d'avance : 141, Total : 145. **c) Autres passifs : 88.** Charges sociales : 77, Etat, impôts et taxes : 10, Divers : 1, Total : 88. **d) Comptes de régularisation passif : 525.** Autres charges à payer : 486, Divers (Comptes inactifs) : 39, Total : 525. **3.8. Capital.** La BANK TEJARAT, succursale de Paris, est une implantation en France de la BANK TEJARAT, banque de droit iranien qui ne fait plus partie des banques gouvernementales depuis le 12/09/2009, et a été privatisée à hauteur de 52,19 %. Le capital de la succursale, d'un montant de 100 247 464,26 euros est constitué d'une dotation accordée par le siège social lors de son ouverture à Paris (57 250 000 FRF - 8 727 706,24 euros), d'une augmentation en 1997 (25 400 000 FRF - 3 872 205,04 euros), une nouvelle augmentation de 17 400 088,72 euros est intervenue en 2005, l'incorporation du report à nouveau de 6 790 358,72 euros en 2007, l'incorporation du résultat 2007 : 11 979 579,37 euros en 2008, l'incorporation du résultat 2008 : 11 545 414,33 euros en 2009, l'incorporation du résultat 2009 : 10 711 152,22 euros en 2010, l'incorporation du résultat 2010 : 14 078 134,40 euros en 2011, l'incorporation du résultat 2011 : 15 142 825,16 euros. En 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 l'affectation des résultats a été faite au report à nouveau. Pour le résultat en instance d'approbation au titre de l'année 2019, 447 040,67 euros, il sera affecté en 2020. **Variation des capitaux propres.** Situation à l'ouverture de l'exercice 2018, Capitaux propres, Solde : 99 336, Variations en cours d'exercice, Résultat de l'exercice, En plus, 447, Situation à la clôture de l'exercice 2019, Capitaux propres, Solde : 99 783. **4. Informations sur le hors-bilan. 4.1. Engagements de financement donnés.** En faveur d'établissements de crédit : 423. **4.2. Engagements de garantie donnés.** D'ordre de la clientèle : 34 026, Cautions immobilières : 13, Cautions données : 34 013. **4.3. Engagements de financement reçus.** Néant. **4.4. Engagements de garantie reçus.** Sur créances commerciales de la clientèle, Sur cautions données : 39 593. Les engagements reçus de la clientèle sont des natissements espèces reçus en couverture de nos engagements donnés d'ordre de celle-ci. **5. Informations sur le compte de résultat.** Intérêts et produits assimilés : 3 364, Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit : 2 286, Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle : 1 078, Intérêts et charges assimilés : 1 308, Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit : 1 309, Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle : - 1, Commissions (produits) : 309, Commissions perçues sur opérations avec la clientèle : 259, Commissions perçues sur prestations de service financiers : 51, Commissions (charges) : - 18, Commissions payées sur opérations de trésorerie : - 1, Commissions payées sur prestations de service financiers : - 17, Autres produits d'exploitation bancaire : 369, Gains de change : 374, Autres produits : 95, Autres charges d'exploitation bancaire, Pertes de change : - 340, Produit net bancaire : 2 477. **Coût du risque.** Néant. **Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Néant. **Résultat exceptionnel : - 89.** Produits exceptionnels : 2, Charges exceptionnelles : - 91. **Charges de personnel.** L'effectif moyen de la succursale se présente comme suit : Cadres : 5, Employés : 5, Total : 10. Les frais de personnel de la succursale se présentent comme suit : Salaires et traitements : - 775, Charges de retraite : - 110, Autres charges sociales : - 282, Impôts et taxes sur rémunérations : - 25, Total : - 1 192. Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice et pendant l'exercice aux membres de l'organe de direction a été de 380 Keuros. Les pensions de retraites dues au titre des différents régimes obligatoires en France sont prises en charge par des organismes spécialisés. La succursale et les salariés leur versent régulièrement des cotisations comptabilisées sur l'exercice auquel elles se rapportent (en 2018 : 77 Keuros de cotisations payées). **Charges actuarielles de retraite.** Conformément à l'accord professionnel du 13/09/1993, le financement des charges de la CRPB est réparti chaque année au prorata constaté pour l'année 1993 des cotisations versées à la caisse par les différents établissements adhérents : en ce qui concerne BANK TEJARAT, au 31/12/2019, aucun engagement n'est à prendre en compte car les réserves de la CRPB couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. **Honoraires CAC.** Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 sont de 28 500 HT.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la BANK TEJARAT, SUCCURSALE DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Direction le 04/02/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes

annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2020, Pour la société COFIDEC : Olivier ROBINAULT, Commissaire aux comptes Associé. Le rapport de gestion sera tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale.